



Ville de Le Palais sur Vienne

Conseil Municipal du 08 juillet 2025

Le 08 juillet deux mille vingt-cinq,

Le Conseil Municipal de la Commune du Palais-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ludovic GERAUDIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juillet 2025

Présents : M. Ludovic GERAUDIE - Mme Corinne JUST - Mme Christine DESMAISONS - M. Fabien HUSSON - M. Jean-Marie TEXONNIERE - M. Thierry LORCIN - Mme Brigitte MEDARD - Mme Véronique TRICARD - M. Jean-Marie PAILLER - M. Abdelaâziz FACIL - Mme Valérie CHATENET - Mme Claire LASPERAS - M. Grégory BOUCHEREAU - M. Sylvain BONGRAND - M. Damien PETIT - M. Denis LIMOUSIN - Mme Nadine PECHUZAL - M. Christophe MAURY - M. Laurent COLONNA

Représentés : M. Christophe BARBE par M. Jean-Marie TEXONNIERE
M. Richard RATINAUD par Mme Christine DESMAISONS
Mme Valérie GILLET par M. Grégory BOUCHEREAU
M. Saïd FETTAHI par M. Damien PETIT
Mme Chantal FRUGIER par Mme Corinne JUST
Mme Nathalie PEROLEs par M. Fabien HUSSON
Mme Pauline MARANDE par Mme Brigitte MEDARD
M. Lucien COURTIAUD par M. Ludovic GERAUDIE

Excusées : Mme Laetitia COTARD
Mme Géraldine BELEZY

Monsieur Grégory BOUCHEREAU a été élu secrétaire de séance

Délibération 62/2025 Budget Communal - Décision Modificative n°2

Délibération 63/2025 Budget communal - Admission en non-valeur

Délibération 64/2025 Association CRCL 87 - Demande de subvention exceptionnelle (50ème cyclo-cross)

Délibération 65/2025 Comité de jumelage : demande de subvention exceptionnelle (financement séjour pour les enfants du CME)

Délibération 66/2025 Modification du tableau des emplois

Délibération 67/2025 Vente des parcelles cadastrées section AD n°172, 174, 175, et 176 avenue Maryse Bastié – modification de la délibération n° 95/2024

Délibération 68/2025 Cession des parcelles AZ0118 et AZ0117 situées avenue Jean Moulin – vente de la maison dite du Puy Moulinier

Délibération 69/2025 Convention de mise à disposition entre ENEDIS et la Ville du Palais-sur-Vienne – projet de mise en souterrain du réseau électrique sur les parcelles suivantes AL 2-10 au lieu-dit Le Barrage et AL 13-17 rue la passerelle

- Délibération 70/2025 Convention de servitudes entre ENEDIS et la Ville du Palais-sur-Vienne – projet de mise en souterrain du réseau électrique sur les parcelles suivantes AL 2-10 au lieu-dit Le Barrage et AL 13-17 rue la passerelle
- Délibération 71/2025 Convention de fourrière avec la SPA - année 2025
- Délibération 72/2025 Avenant à la convention avec le Club nautique de Limoges
- Délibération 73/2025 Débat sur les orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) en cours d'élaboration
- Délibération 62/2025 Budget Communal - Décision Modificative n°2
- Délibération 63/2025 Budget communal - Admission en non-valeur
- Délibération 64/2025 Association CRCL 87 - Demande de subvention exceptionnelle (50ème cyclo cross)
- Délibération 65/2025 Comité de jumelage : demande de subvention exceptionnelle (financement séjour pour les enfants du CME)
- Délibération 66/2025 Modification du tableau des emplois
- Délibération 67/2025 Vente des parcelles cadastrées section AD n°172, 174, 175, et 176 avenue Maryse Bastié – modification de la délibération n° 95/2024
- Délibération 68/2025 Cession des parcelles AZ0118 et AZ0117 situées avenue Jean Moulin – vente de la maison dite du Puy Moulinier
- Délibération 69/2025 Convention de mise à disposition entre ENEDIS et la Ville du Palais-sur-Vienne – projet de mise en souterrain du réseau électrique sur les parcelles suivantes AL 2-10 au lieu-dit Le Barrage et AL 13-17 rue la passerelle
- Délibération 70/2025 Convention de servitudes entre ENEDIS et la Ville du Palais-sur-Vienne – projet de mise en souterrain du réseau électrique sur les parcelles suivantes AL 2-10 au lieu-dit Le Barrage et AL 13-17 rue la passerelle
- Délibération 71/2025 Convention de fourrière avec la SPA - année 2025
- Délibération 72/2025 Avenant à la convention avec le Club nautique de Limoges
- Délibération 73/2025 Débat sur les orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) en cours d'élaboration

Monsieur le Maire

Avant de débiter l'ordre du jour, je dois vous faire part de décisions que j'ai été amené à prendre dans le cadre de ma délégation :

[Décision n° 60/2025 - Commande publique – Marchés publics - Prestation de Maîtrise d'Œuvre relative au réaménagement de l'accueil de la Mairie - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre](#)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°6/2022 portant délégation permanente au Maire pendant la durée de son mandat et notamment le point 4 : « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;

VU l'Etude Technique Détaillée établie par l'Agence Technique Départementale (ATEC) visant à améliorer l'accueil et la confidentialité du public ainsi que l'utilisation quotidienne des locaux pour le personnel de la Mairie ;

VU la consultation portant sur le réaménagement de l'accueil de la Mairie, dont l'enveloppe financière globale prévisionnelle revue en date du 28 novembre 2024 affectée aux travaux est de 190 000,00 euros HT ;

VU l'analyse établie et présentée par le Pôle attractivité et cadre de vie ;

Le Maire de la Commune du Palais-sur-Vienne,

- **DÉCIDE**

- **ARTICLE 1^{er}** : il est décidé d'attribuer le marché suivant :

- **Prestation de Maîtrise d'Œuvre relative au réaménagement de l'accueil de la Mairie de la commune du Palais sur Vienne**

Au groupement d'entreprises conjoint, solidaire, représenté par son mandataire, **Madame Marie REMILLAC**, gérante de la **SARL ATELIER MARIE REMILLAC ARCHITECTE** (AMRA) (SIRET 917 786 501 00028), ayant son siège 6 rue des Anglais à LIMOGES (87000) et composé des membres suivants :

- **SARL FLU'TECH**, Madame Delphine MICHENOT, gérante (SIRET 883 204 208 00010) ayant son siège Parc d'Activités IMOTHEP, 1 rue Marcel Deprez à LIMOGES (87000),
- **SARL MAITRYS**, Monsieur Nicolas DOUMAS, gérant (SIRET 802 507 475 00027) ayant son siège 23 rue Elie Berthet à LIMOGES (87000),

pour un **montant forfaitaire provisoire de rémunération** des missions AVP / PRO / ACT / VISA / DET et AOR fixé à :

24 700,00 euros HT, soit 29 640,00 euros TTC.

ARTICLE 2^{ème} : la présente décision sera exécutée conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 3^{ème} : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations et publié sur le site internet de la collectivité. Ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne.

Décision n° 61/2025 - Commande publique – Marchés publics - Travaux de requalification de la cour du groupe scolaire Jean Giraudoux - Attribution de marchés à procédure adaptée

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 relatifs aux marchés à procédure adaptée ;

VU la délibération n°6/2022 portant délégation permanente au Maire pendant la durée de son mandat et notamment le point 4 : « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;

VU la consultation établie portant sur les travaux de requalification de la cour du groupe scolaire Jean Giraudoux au Palais sur Vienne, dont la publicité a été faite sur le profil acheteur (<https://www.e-marchespublics.com>) (référence annonce 1090857) ainsi qu'au BOAMP (référence annonce 25-47433) avec mise en ligne à partir du 25 avril 2025 et dont la date de remise des offres était fixée au 21 mai 2025 à 17h00 ;

VU l'analyse des quatre offres du lot unique établie et présentée par Monsieur Gaëtan GOUMILLOUX de la SARL B2G INFRA ; assurant la Maîtrise d'œuvre de l'opération en tant que mandataire ;

Le Maire de la Commune du Palais-sur-Vienne,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : les prestations étant réparties en un lot unique : VRD et Aménagements paysagers, il est décidé d'attribuer le marché suivant :

- **Requalification de la cour du groupe scolaire Jean Giraudoux**
à l'entreprise **SAS EUROVIA PCL**, Agence de Limoges, (SIRET 412 395 709 00287)

représentée par Monsieur Sébastien ALESSANDRINI, Chef d'agence
demeurant 80 avenue du Président John Kennedy à LIMOGES (87016)
pour un montant total de **284 960,50 euros HT**
se rapportant à l'offre de base.

ARTICLE 2^{ème} : la présente décision sera exécutée conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 3^{ème} : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations et publié sur le site internet de la collectivité. Ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne.

Monsieur le Maire

Avant de débiter l'ordre du jour de ce conseil, je voudrais juste vous dire quelques mots. Vous avez tous subi la canicule des derniers jours. Certaines collectivités ont fait le choix de fermer certains services publics. Ici au Palais-sur-Vienne, nous avons considéré qu'il était nécessaire de laisser les écoles ouvertes, d'abord pour un problème d'organisation des parents qui auraient été prévenus au dernier moment et, d'autre part, parce que certains enfants auraient certainement été dans des conditions plus difficiles encore qu'à l'école s'ils étaient restés chez eux, je pense en particulier à certains appartements du Palais-sur-Vienne. C'est une décision que nous avons prise en concertation entre élus et services, évidemment, sachant que cette canicule était quand même annoncée dès la fin de la semaine précédente. Et pourtant, le rectorat n'a contacté les services que le dimanche à 17h et, pour ma part, j'ai reçu un appel à 19h. Donc vous comprenez bien que pour prendre une décision pour le lundi matin, il nous était difficile de faire autrement et je crois que nous avons pris la bonne décision, les choses se sont plutôt bien passées. Nous avons déjà anticipé en faisant un certain nombre de travaux qui ont été assez efficaces avec la mise en place de stores en kevlar, notamment à l'école Jules Ferry et à l'école Jean Giraudoux. Nous en avons également mis à la maison de l'enfant et à la crèche, ce qui a rendu la situation beaucoup moins insupportable. Nous avons eu quelques soucis à l'école Aristide Briand puisque, techniquement, il nous a été impossible de mettre en place le même système sur les fenêtres. Les services sont donc en train d'étudier une solution technique afin de pouvoir rapidement lutter contre la chaleur dans les classes de l'école dans les meilleurs délais. Cette canicule a été très forte, elle risque de se reproduire dans quelques jours. Nous venons de recevoir un arrêté préfectoral concernant l'état de sécheresse du département. Nous avons régulièrement des alertes du SDIS en ce qui concerne les incendies. Nous sommes dans une situation assez problématique avec des épisodes de chaleur de plus en plus précoces, de plus en plus longs, et qui vont se multiplier dans les mois et les années à venir. Nous devons donc absolument prévoir l'adaptation de nos bâtiments publics et en particulier des écoles. Je crois que, collectivement, nous avons pris la bonne décision lorsque nous avons fait le choix de se lancer dans la débitumisation et la lutte contre les îlots de chaleur dans les cours d'école.

Comme vous avez pu le constater, les travaux viennent de commencer à l'école Jules Ferry et également à l'école Jean Giraudoux. Nous essayons de faire au mieux mais je tenais à rappeler que tout ce qui a été mis en place a été adopté à l'unanimité, que ce soit pour l'élaboration des budgets mais aussi pour les travaux que la majorité a prévus. Manifestement, nous n'avons pas encore été assez vite, mais nous sommes beaucoup moins en retard que certains. Comme vous avez pu le voir, l'avenue Jean Giraudoux est réouverte. Les travaux ne sont pas tout à fait terminés, il reste des finitions et des travaux de nettoyage. Je crois que nous pouvons se satisfaire collectivement que les travaux aient pu être faits sur ce mandat, grâce à une négociation un peu serrée avec Limoges Métropole puisqu'il a fallu faire reconnaître cette route comme étant une voie d'intérêt communautaire pour que les travaux se fassent sur une enveloppe spécifique de la métropole, sans ponctionner l'argent de la voirie communale. Si nous avions dû prendre sur notre voirie communale pour faire les mêmes travaux, il aurait fallu sans doute 10 ans pour pouvoir les financer. Cela nous laisse une latitude financière assez importante pour faire d'autres travaux et je pense évidemment à notre futur centre-ville.

Vous avez constaté également que les travaux du parc de Jocondiac avancent bien. Les cheminements sont quasiment dessinés, pas encore terminés. Les passerelles vont être changées la semaine du 14 juillet. L'effacement des réseaux va avoir lieu aussi dans les prochains jours. Le terrassement de l'aire de jeu et du terrain de basket 3x3 sont terminés et celui du pumtrack est en cours. Nous sommes toujours dans nos objectifs de faire en sorte de créer un parc pour les Palaisiennes et les Palaisiens pour qu'ils n'aient pas à utiliser leur véhicule pour aller dans d'autres communes pour avoir les équipements que nous allons mettre en place. Cela est également une satisfaction. Et au-delà du parc, nous commençons à voir se dégager la vue sur la Vienne. Nous avons toujours dit que nous voulions se réapproprier la Vienne et je crois que nous sommes sur le bon chemin. Cela me laisse faire une transition vers ce qui arrivera en fin de séance avec la présentation du PLU. Evidemment tous les travaux dont je viens de vous parler commencent à transformer

notre ville de manière manifeste, avaient été imaginés lorsque nous avons travaillé notre PLU. Un PLU c'est d'abord une aspiration politique au sens noble du terme, transformer sa ville, faire en sorte d'améliorer la qualité de vie de ses habitants. Puis, il y a une traduction technique pour que tout cela puisse se mettre en œuvre. Ce sont des travaux longs, des réflexions doivent cheminer pendant un certain temps. Et là, enfin, au bout d'à peu près 10 ans, nous commençons à avoir les concrétisations, c'est quelque chose d'important pour nous. Lorsque le vice-président de la métropole viendra tout à l'heure nous présenter le PLUi, il s'agira pour nous d'avoir un vrai débat car ce sont des documents importants qui engagent le territoire. Il s'agira pour nous d'être aussi exigeant avec ce PLUi que nous l'avons été avec notre PLU. Donc chers collègues, j'espère que le débat sera riche.

Monsieur le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 21 mai 2025 appelle des observations.

Aucune observation n'étant portée, le procès-verbal de la séance du 21 mai 2025 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION n° 62/2025

Budget Communal - Décision Modificative n°2

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 15 juillet 2025

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 15 juillet 2025

Fabien HUSSON

Cette décision modificative porte sur deux sujets, une part en fonctionnement et l'autre part en investissement. Concernant le fonctionnement, c'est une décision qui revient à diminuer le budget à hauteur de 22 134 € avec une dépense sur une réduction des honoraires et également pour les titres remis sur l'exercice antérieur qui concernent Maison Rouge, que vous retrouvez également en recette, avec un rééquilibrage. C'est une demande de la région et du lycée pour lesquels une convention d'utilisation du gymnase Maison Rouge. Cela explique donc cet écart et cette modification de 27 000 €. Par ailleurs, en termes de recettes, nous avons une diminution de la DGF et une diminution de la dotation de péréquation, avec une diminution de la contribution directe.

Concernant l'investissement, nous avons perçu des recettes associées aux subventions, notamment sur la création du parc municipal ainsi que sur la création de la cour Oasis, qui nous permet, en termes de dépenses, de minimiser le recours à l'emprunt. Cette DM s'équilibre à hauteur de 208 551 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE DE :

- APPROUVER la décision modificative n°2 ci-dessous concernant le budget principal :

FONCTIONNEMENT				
Chap	Article	Libelles	DEPENSES	RECETTES
011	62268	Honoraires	-4 866,00 €	
67	673	Titres annulés sur exercice antérieur	27 000,00 €	
73	73111	Contributions directes		- 2 504,00 €
74	74111	DGF - Dotation Forfaitaire		- 17 595,00 €
74	741121	DGF- DSR 1ère fraction		4 983,00 €
74	741127	Dotation nationale de péréquation		- 9 230,00 €
74	7472	Région (Maison Rouge)		46 480,00 €
TOTAL			22 134,00 €	22 134,00 €

INVESTISSEMENT					
Opération	Chap	Article	Libelles	DEPENSES	RECETTES
	16	1641	Emprunts	158 673,00 €	
OP 130 : Eclairage Public	13	1313	Subvention Département sur un bien amortissable		19 800,00 €
	13	1318	Autres (SEHV) sur un bien amortissable		27 513,00 €
OP 203 : Rénovation de l'école Jules Ferry	21	21351	Installations et agencements des bâtiments publics	31 000,00 €	
OP 219 : Aménagement de la Mairie	21	2313	Hôtel de ville	3 036,00 €	
OP 252 : Création d'une cour OASIS	21	21351	Installations et agencements des bâtiments publics	8 010,00 €	
	13	1313	Subvention Département sur un bien amortissable		10 000,00 €
	13	1318	Autres (SEHV) sur un bien amortissable		5 000,00 €
OP 255 : Création d'un parc municipal	21	2128	Autres agencements et aménagements	7 332,00 €	
	13	1311	Subvention Etat sur bien amortissable		101 748,00 €
	13	1313	Subvention Département sur un bien amortissable		43 990,00 €
TOTAL				208 051,00 €	208 051,00 €

DELIBERATION n° 63/2025

Admission en non-valeur – Budget communal

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 15 juillet 2025

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 15 juillet 2025

Lecture de la note de synthèse par Monsieur Fabien HUSSON.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les admissions en non-valeur des créances suivantes sur le budget Communal pour un montant de :

- 253,35 euros (créance éteinte)
- 590,91 euros (Créance non recouvrable)
- 1 561,35 euros (créances éteintes)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE

- **APPROUVER** les admissions en non-valeur des créances ci-dessus.
 - Compte 6541 = 590.91€
 - Compte 6542 = 1 814.70€
 - Soit un total de de **2 405.61€**

DELIBERATION n° 64/2025

Association Cyclo Racing Club Limoges 87 : demande de subvention exceptionnelle

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 15 juillet 2025

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 15 juillet 2025

Monsieur le Maire et Monsieur RATINAUD ont reçu de l'Association CRCL 87 une demande de subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation du 50^{ème} cyclo-cross – souvenir Patrick Dobbels qui se déroulera le 26 octobre 2025.

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 800 euros à l'Association CRCL 87.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE

- **ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle à l'association Cyclo Racing Club Limoges 87 d'un montant de 800 euros.

DELIBERATION n° 65/2025

Comité de jumelage : attribution d'une subvention exceptionnelle

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 15 juillet 2025

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 15 juillet 2025

Monsieur le Maire

Pour expliciter cette demande de subvention, nous avons souhaité que des enfants puissent participer au jumelage pour essayer de renouveler un peu les générations se rendant en Allemagne et nous ferons sans

doute de même pour l'Espagne. Nous avons donc sollicité les enfants du Conseil Municipal des Enfants. En l'occurrence, c'est une subvention pour financer leur déplacement, ils seront accompagnés chacun par un adulte de leur famille qui lui finance son propre déplacement.

Dans le cadre du financement du séjour en Allemagne du 10 au 14 juillet 2025 pour les enfants du Conseil Municipal des Enfants, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 680 euros au comité de jumelage (136€ x 5 enfants participants).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE

- **ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle au Comité de jumelage, dans le cadre du financement du séjour en Allemagne du 10 au 14 juillet 2025, de 680 euros.

DELIBERATION n° 66/2025

Modification du tableau des emplois

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 15 juillet 2025

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 15 juillet 2025

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L. 313.1 du code général de la Fonction Publique, les emplois de chaque Collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

VU les différents mouvements au sein de l'école de musique, la réorganisation du pôle enfance et les avancements de grade à venir et le recrutement d'un responsable finances, il est donc nécessaire de créer ou modifier les postes suivants comme suit :

- A compter du 1^{er} septembre 2025, transformation de 3 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet en 3 postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet.
- A compter du 1^{er} septembre 2025, transformation de 4 postes d'adjoint technique à temps complet en 4 postes d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet.
- A compter du 1^{er} septembre 2025, transformation d'1 poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps complet en 1 poste d'adjoint d'animation 1^{ère} classe à temps complet.
- A compter du 1^{er} septembre 2025, transformation d'1 poste de technicien à temps complet en 1 poste de technicien principal 2^{ème} classe à temps complet.
- A compter du 1^{er} septembre 2025, création de 2 postes d'adjoint d'animation à temps complet.
- A compter du 1^{er} septembre 2025, création d'1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet (30h/semaine).
- A compter du 1^{er} septembre 2025, création d'1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet (22h/semaine).
- A compter du 1^{er} septembre 2025, création d'1 poste d'attaché principal à temps complet et d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- Création de 7 postes d'assistants d'enseignements artistiques pour l'année scolaire 2025/2026 à temps non complet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE DE

- **ACCEPTER** le tableau des emplois communaux ci-joint à compter du 1^{er} septembre 2025.

Catégorie	Nombre d'emplois	Libellés	Pourvus	A pourvoir
FILIERE ADMINISTRATIVE				
	1	DGS	1	0
Cat. A	2	Attaché principal	1	1
Cat. A	3	Attaché	2	1
Cat. B	2	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	2	0

Cat. B	1	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	0	1
Cat. B	2	Rédacteur	1	1
Cat. C	5	Adjoint administratif	4	1
Cat. C	3	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	3	0
FILIERE TECHNIQUE				
Cat. B	3	Technicien principal 1 ^{ère} classe	3	0
Cat. B	2	Technicien principal 2 ^{ème} classe	1	1
Cat. B	2	Technicien	2	0
Cat. C	2	Agent de maîtrise principal	1	1
Cat. C	8	Agent de maîtrise	7	1
Cat. C	9	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	8	1
Cat. C	16	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	14	2
Cat. C	13	Adjoint technique	12	1
Cat. C	1	Adjoint technique TNC (24 h)	0	1
Cat. C	1	Adjoint technique TNC (28 h)	1	0
	3	Apprenti	3	0
FILIERE ANIMATION				
Cat. B	1	Animateur principal de 1 ^{ère} classe	1	0
Cat. B	1	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	1	0
Cat. C	1	Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	1	0
Cat. C	0	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	0	0
Cat. C	5	Adjoint d'animation	5	0
Cat. C	1	Adjoint d'animation TNC (30h)	1	0
Cat. C	1	Adjoint d'animation TNC (22h)	1	0
FILIERE CULTURELLE				
Cat. B	1	Assistant de conservation principal 1 ^{ère} classe	1	0
Cat. C	2	Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	2	0
Cat. B	2	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe à TNC (10h/semaine) (discipline Danse et discipline flûte)	2	0
Cat. B	1	Assistant d'enseignement artistique (Contractuel) à TNC (1h/semaine) pour l'année scolaire 2025/2026 (discipline batterie)	0	1
Cat. B	1	Assistant d'enseignement artistique (Contractuel) à TNC (8h/semaine) pour l'année scolaire 2025/2026 (discipline guitare)	0	1
Cat. B	1	Assistant d'enseignement artistique (Contractuel) à TNC (11h/semaine) pour l'année scolaire 2025/2026 (discipline piano)	0	1
Cat. B	1	Assistant d'enseignement artistique (Contractuel) à TNC (1h50/semaine) pour l'année scolaire 2025/2026 (discipline trompette)	0	1
Cat. B	1	Assistant d'enseignement artistique (Contractuel) à TNC (2h/semaine) pour l'année scolaire 2025/2026 (discipline clarinette)	0	1
Cat. B	1	Assistant d'enseignement artistique (Contractuel) à TNC (1h/semaine) pour l'année scolaire 2025/2026 (discipline violon)	0	1
Cat. B	1	Assistant d'enseignement artistique (Contractuel) à TNC (1h/semaine) pour l'année scolaire 2025/2026 (discipline saxophone)	0	1
FILIERE SPORTIVE				
Cat. B	1	Educateur des activités physiques et sportives	1	0
FILIERE SOCIALE				
Cat. A	1	Conseiller socio-éducatif	0	1
Cat. A	1	Assistant socio-éducatif	0	1
Cat. A	1	Educateur territorial de jeunes enfants de 2 ^{ème} classe TNC 30 h	1	0
Cat. A	1	Educateur territorial de jeunes enfants de 2 ^{ème} classe TNC (8 h)	1	0
Cat. C	2	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	2	0
Cat. C	1	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	0	1

DELIBERATION n° 67/2025

Vente des parcelles cadastrées section AD n°172, 174, 175, et 176 avenue Maryse Bastié – modification de la délibération n° 95/2024

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 15 juillet 2025

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 15 juillet 2025

Monsieur le Maire

Comme vous le savez, il s'agit des terrains où est situé l'ancien cabinet médical qui a été acheté par un promoteur pour faire des logements sociaux pour un opérateur. L'acheteur nous a fait savoir qu'habituellement, ils créent une sorte de société de projet à chaque fois qu'ils font ce type d'opération. Donc une opération, une société de projet. Le porteur de projet est bien le même que celui que nous avons déjà vu dans un précédent conseil municipal.

Dans le cadre de l'objectif que la commune poursuit en matière de rationalisation de ses biens, la Commune a décidé de céder les parcelles communales cadastrées section AD numéros 172, 174, 175 et 176 situées avenue Maryse Bastié.

Dans la délibération n°95/2024 en date du 4 octobre 2024, la vente se faisait au profit de la SAS Boutillet. La société BVMC Promotion, un des établissements de la SAS Boutillet, fera l'acquisition des parcelles. Il y a donc lieu de modifier la première délibération afin qu'elle concorde avec la promesse de vente signée. Le reste des termes de la délibération sont inchangés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

DELIBERATION n° 68/2025

Cession des parcelles AZ0118 et AZ0117 situées avenue Jean Moulin – vente de la maison dite du Puy Moulinier

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 21 juillet 2025

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 21 juillet 2025

Monsieur le Maire

Comme vous le savez, nous cherchons à le vendre depuis pas mal d'années puisque les réhabilitations étaient trop onéreuses pour la commune. Nous avons cherché pendant quelques temps des porteurs de projet, en passant par la CCI, des organismes spécialisés ou par Limoges Métropole. Nous n'avons trouvé personne. Nous avons donc lancé une vente aux enchères via Agorastore, les mises à prix étaient de 129 000 €. Les quelques visites qui ont eu lieu n'ont pas été fructueuses et, en parallèle, un investisseur s'est fait connaître pour nous acheter le bien à hauteur de 190 000 € en vue de faire une résidence senior avec dans un premier temps la création de sept appartements et des espaces communs avec une gestion locale et un investissement total pour la remise aux normes des bâtiments. La création des appartements s'élèverait à près d'un million d'euros qui serait investi sur la commune. Nous avons évidemment accueilli favorablement cette demande.

Pour rappel, la Ville du Palais-sur-Vienne est propriétaire d'un ensemble immobilier avenue Jean Moulin qui fut utilisé comme centre de loisirs. Cette propriété d'une contenance d'environ 500m², référencée au cadastre sous les numéros AZ0118 et AZ0117, se compose d'une maison de maître datant de 1847 ainsi que d'un pavillon nommé Pavillon Jules Vernes d'une superficie de 40m².

La ville du Palais-sur-Vienne a donc décidé de la mise en vente de l'ensemble immobilier ainsi que de la partie haute du parc avant que les bâtiments ne se dégradent plus.

Le Conseil Municipal a acté la désaffectation et le déclassement de cet ensemble immobilier en séance du 31 mars 2025 (délibération n° 29/2025).

Dans un premier temps, la ville avait décidé d'une vente aux enchères par l'intermédiaire du site Agorastore – site de vente aux enchères de biens immobiliers des collectivités. Un mandat de vente avait donc été signé en janvier 2025 pour une mise aux enchères dans la première moitié de l'année 2025.

Néanmoins, en parallèle à la démarche d'Agorastore, un porteur de projets s'est présenté en Mairie. Son projet porte sur la restructuration de l'ancien ALSH en résidence senior haut de gamme. Les élus ont souhaité donner suite à ce projet et annuler le partenariat avec Agorastore.

Cette emprise foncière a été évaluée par le pôle d'évaluation domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Vienne au prix de 190 000€.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à émettre un avis sur cette cession et autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la finalisation de ce dossier, notamment l'acte notarié à venir en l'étude notariale choisie par l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE

- **APPROUVER** la cession de cette emprise foncière au prix de 190 000€ ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la finalisation de ce dossier, notamment l'acte notarié à venir en l'étude notariale choisie par l'acquéreur.

DELIBERATION n° 69/2025

Convention de mise à disposition entre ENEDIS et la Ville du Palais-sur-Vienne – projet de mise en souterrain du réseau électrique sur les parcelles AL 2-10 au lieu-dit Le Barrage et AL 13-17 rue de la passerelle

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 15 juillet 2025

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 15 juillet 2025

Monsieur le Maire

Vous l'avez compris, le paysage va être amélioré puisque les lignes haute tension en bord de Vienne vont disparaître sous peu, ce qui est une bonne nouvelle.

Une convention de mise à disposition doit être signée entre Enedis et la Ville du Palais-sur-Vienne concernant le projet de mise en souterrain du réseau électrique sur les parcelles suivantes : AL 2-10 au lieu-dit Le Barrage et AL 13-17 rue la passerelle situées sur l'emprise du futur parc de Jocondiac.

Les travaux englobent :

- La dépose de la ligne haute tension aérienne existante ainsi que des poteaux ;
- La mise en place d'une armoire de coupure HTA type AC3M à installer en bordure de la parcelle AL 2 ;
- La construction d'une ligne haute tension souterraine.

Les membres du Conseil Municipal sont donc invités à autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention pour la mise en place du poste.

Cette convention donnera droit à des indemnités dont le montant a été fixé à 225€ et qui seront versées en une seule fois par Enedis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents afférents à ce dossier.

DELIBERATION n° 70/2025

Convention de servitudes entre ENEDIS et la Ville du Palais-sur-Vienne – projet de mise en souterrain du réseau électrique sur les parcelles AL 2-10 au lieu-dit Le Barrage et AL 13-17 rue de la passerelle

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 15 juillet 2025

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 15 juillet 2025

Une convention de servitudes doit être signée entre Enedis et la Ville du Palais-sur-Vienne concernant le projet de mise en souterrain du réseau électrique sur les parcelles suivantes : AL 2-10 au lieu-dit Le Barrage et AL 13-17 rue la passerelle situées sur l'emprise du futur parc de Jocondiac.

Les travaux englobent :

- La dépose de la ligne haute tension aérienne existante ainsi que des poteaux ;
- La mise en place d'une armoire de coupure HTA type AC3M à installer en bordure de la parcelle AL 2 ;

- La construction d'une ligne haute tension souterraine.

Les membres du Conseil Municipal sont donc invités à autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Cette convention donnera droit à des indemnités dont le montant a été fixé à 610€ et qui seront versées en une seule fois par Enedis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents afférents à ce dossier.

DELIBERATION n° 71/2025

Convention de fourrière avec la SPA de Limoges et de la Haute-Vienne – année 2025

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 15 juillet 2025

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 15 juillet 2025

Lecture de la note de synthèse par Monsieur Jean-Marie PAILLER.

Il est rappelé au Conseil Municipal que l'article L 211-24 du code rural et de la pêche maritime précise que « chaque commune doit disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation jusqu'au terme des délais fixés aux articles L. 211-25 et L. 211-26, soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette commune (...) ».

La commune n'ayant pas de fourrière, il est envisageable de confier cette mission à la S.P.A. de Limoges et de la Haute-Vienne qui remplirait les fonctions afférentes à la fourrière communale.

Conformément aux termes de la convention, le coût pour l'année 2025 serait de 1,20 € par habitant soit une adhésion de 7116 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de fourrière (enlèvement et garde d'animaux) avec la S.P.A. de Limoges et de la Haute-Vienne pour l'année 2025, ainsi que tous les avenants éventuels à intervenir.

DELIBERATION n° 72/2025

Avenant à la convention avec le club nautique de Limoges

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 15 juillet 2025

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 15 juillet 2025

Lors de la séance du Conseil Municipal du 23 mai 2023, les membres du Conseil Municipal avaient autorisé Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation de locaux communaux avec le Club Nautique de Limoges.

Il était mentionné que la mise à disposition était consentie à titre onéreux avec un paiement trimestriel. Un avenant doit donc être signé afin de modifier le paiement trimestriel en paiement annuel.

Les membres du Conseil Municipal sont donc invités à autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'occupation de locaux communaux et les documents afférents à ce dossier avec le Club Nautique de Limoges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'occupation de locaux communaux et tous documents afférents à ce dossier avec le Club Nautique de Limoges.

Monsieur le Maire

Nous allons donc pouvoir passer à la présentation du projet d'aménagement et de développement durable du plan local d'urbanisme intercommunal. Monsieur LEONIE nous fait la gentillesse d'être présent.

Le PLUI est donc en phase de débat pour un vote en conseil communautaire prochainement. Il est donc demandé à toutes les communes de procéder à un débat. Donc à l'issue de nos discussions, il n'y aura

pas de vote, il s'agit uniquement d'un débat. J'ai demandé au vice-président en charge de ce dossier à Limoges Métropole de bien vouloir venir nous le présenter, ce qu'il a fort aimablement accepté. Je t'en remercie. Je vais te laisser la parole, mais tu verras que les élus palaisiens sont fortement intéressés par toutes les questions d'urbanisme.

Vincent LEONIE

Juste une petite précision, le débat dans les communes n'est pas obligatoire. Je remercie vraiment votre Maire de le faire parce que tous les maires ne le font pas de façon systématique de vouloir instaurer un débat autour du PADD du PLUi de Limoges Métropole. Pour vous le dire dans la commune dans laquelle je suis, a priori, il n'y aura pas forcément de débat sur cette question-là. Je le regrette et j'apprécie beaucoup qu'il y ait un peu de démocratie dans les autres communes pour justement discuter avec les autres élus et votre Maire en est l'exemple aussi. Ludovic GERAUDIE a participé à de nombreux ateliers, ce qui est très appréciable parce que justement tous les élus n'étaient pas autant présents et cela montre l'implication qu'il a voulu mettre. Donc déjà merci beaucoup pour ta participation tout au long des deux années qui viennent de s'écouler et merci aussi de nous laisser la possibilité d'échanger avec vous ce soir autour du PADD.

Alors, comme le PLU du Palais-sur-Vienne est relativement récent, vous savez très bien ce qu'est un PADD et un PLU, et donc un PLUi. Vous savez donc que le projet d'aménagement et de développement durable, c'est vraiment le document politique qui donne l'orientation, les axes que nous voulons donner ou que la collectivité veut donner au futur plan local d'urbanisme intercommunal. Ce dernier sera un document réglementaire qui s'appliquera à tous. Ce PLUi ou ce PADD a fait l'objet de nombreux ateliers. Nous avons souhaité que tout le monde puisse participer, les 20 communes étaient représentées aussi bien au niveau des élus qu'au niveau des techniciens. Tout le monde a amené sa pierre à l'édifice. Le premier constat, c'était de faire le bilan ensemble et cela a permis à de nombreux élus de découvrir les communes qui étaient à côté. Nous nous sommes rendu compte que le PLUi est un document qui va engager un avenir commun. Mais pour faire un avenir commun, il faudrait se connaître. Or, on se rend compte que les communes qui se touchent les unes avec les autres se connaissent à peu près. Mais dès lors que nous commençons à s'éloigner, nous ne connaissons pas ni les topographies, ni les enjeux, ni les difficultés et finalement nous nous rendons compte qu'il y a des similarités entre les communes. Cela permet de dégager un certain nombre de lignes, un certain nombre d'orientations. Ce futur PLUi ne sera pas une somme de PLU, mais bien différents secteurs, réfléchis, pensés pour que tout cela s'harmonise.

Nous allons donc laisser la place au débat parce que finalement, il y a plusieurs points sur lesquels je sais que nous allons être d'accord et le plus intéressant est de discuter et de débattre. Et j'aurais dû commencer par-là, je me présente, je suis Vincent LEONIE, Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire, PLUi et PLU.

Christophe MATHIEU

Bonsoir à tous, Christophe MATHIEU, je suis directeur d'aménagement durable du territoire à Limoges Métropole, donc la direction qui porte le projet de PLUi.

Vincent LEONIE

Nous allons donc laisser place au débat.

Jean-Marie TEXONNIERE

J'ai parcouru le document, il n'est pas assez précis, il ne donne pas assez d'indications, c'est largement trop vaste. Nous ne savons pas ce qu'il sera demain. Je ne sais pas ce que la commune de Palais-sur-Vienne sera par rapport à la zone. Il n'y a rien dans ce document.

Sylvain BONGRAND

Le PADD est bon, il est complet, il y a des idées, c'est une chose. Par contre, nous avons l'impression en le lisant, qu'il s'agit de promesses. Vraiment que des grands axes. Donc à savoir valoriser nos espaces végétaux, se réapproprier nos espaces autour de l'eau, valoriser nos espaces logement, logements sociaux. Alors concernant le logement, des communes jouent le jeu en rénovant les logements sociaux, d'autres ne jouent pas le jeu et préfèrent payer les amendes. D'autres préfèrent donner pour les usagers n'ayant pas beaucoup d'argent, des logements qui sont pour moi insalubres. Que mettez-vous en avant pour valoriser les communes qui jouent le jeu ? Parce que je pense qu'au Palais-sur-Vienne, nous sommes loin d'être des mauvais écoliers, je pense que nous jouons clairement le jeu et correctement. Est-ce qu'aujourd'hui il y a une vraie valorisation de nos actions ? C'est une question, mais quand je lis, je n'ai pas forcément l'impression que, dans l'avenir, il y aura plus de valorisation de nos actions. Nous allons proposer une grosse offre sur Jean Giraudoux avec de nombreux logements.

Sur le transport multimodal, le bus haute densité mis en place, je ne vous cache pas qu'au Palais, nous sommes loin d'être très heureux. Il y a une partie du Palais qui est assez heureuse parce qu'il y a plus de cadencement, mais tout ce qui gravite autour de l'axe principal, c'est compliqué. Nos étudiants arrivent

régulièrement en retard ou doivent partir de chez eux très tôt. Aujourd'hui, soit les parents se débrouillent, soit le rythme est totalement déréglé voire très large et ce n'est pas possible. Je sais que Monsieur le Maire vous a déjà interpellé plusieurs fois, vos services aussi. Pour nous, il n'y a pas de réponse adaptée sur le sujet.

Vous parlez du ferroviaire. Monsieur le Maire pousse souvent et régulièrement pour avoir cette halte ferroviaire, c'est très bien. Mais le POLT, est un axe qui n'a été pas financé, pas accompagné. Et je suis cheminot syndicaliste donc je sais à peu près de quoi je parle. Limoges Métropole a tendance à s'associer avec des entreprises comme Legrand ou d'autres entreprises. À un moment donné, ce serait plutôt bien de proposer des actions, d'aller au côté d'associations. Nous pouvons parler des haltes ferroviaires mais sur le POLT, il y a vraiment un gros engagement et accompagnement à faire. Ce n'est pas forcément bien ciblé.

Sur le côté végétal, nous avons la chance d'avoir de nombreux espaces verts et des forêts. Il faut savoir les valoriser. Malheureusement, trop d'endroits sont cassés pour faire du photovoltaïque, des communes ont fait le choix de raser des forêts pour mettre du photovoltaïque. Nos forêts restent le poumon de la vie, il faut donc les protéger. Pour les mettre en valeur, nous avons les chemins. Je ne vous cache pas qu'il est compliqué d'avoir des réponses adaptées et être accompagnés sur la mise en place des chemins pédestres de qualité et entretenus. Malheureusement, l'entretien de nos chemins est très compliqué. Les chemins sont une compétence de Limoges Métropole.

Denis LIMOUSIN

Pour compléter ce qui a été dit par rapport au transport ferroviaire, le constat concernant le POLT est quand même catastrophique, c'est-à-dire que nous nous apercevons que nous mettons une demi-heure de plus à faire Limoges-Paris par rapport à avant, par rapport à il y a 40-50 ans. Ce n'est pas acceptable. Sur les lignes régionales, c'est un autre constat aussi, c'est-à-dire que nous avons une ligne Limoges-Angoulême, il y a encore 4 ou 5 ans, nous pouvions faire Limoges-Angoulême-Royan, il y avait des trains directs. Maintenant, la circulation se fait uniquement sur la partie Haut-Viennoise. Lorsque Angoulême n'était pas dans la même région administrative que Limoges, nous pouvions aller facilement en train à Angoulême, maintenant que nous sommes sur la même région administrative nous sommes bloqués. Alors le constat que je fais, je reprends l'ancien slogan que nous avions au niveau de la SNCF, c'était de dire qu'il fallait partager le progrès par tous. Il est bien partagé sur Bordeaux mais beaucoup moins sur Limoges et Brive. C'est une véritable interrogation et un handicap très profond pour notre région, Limoges Métropole aussi en grande partie. Nous avons parlé de Legrand, qui est à fait mine de partir sur Paris. Les trajets faits par train l'hiver sont compliqués avec la présence de givre sur les caténaires. A l'époque, nous avions beaucoup de trains, des trains de fret. Et en plus, nous avions les trains de nuit qui allaient sur de multiples destinations, et qui, de par leur circulation, arrivaient à enlever le givre sur les caténaires. Le résultat est quand même assez catastrophique.

Concernant les efforts faits par les communes en termes de logements sociaux, il est quand même dommage que certaines communes, dont la nôtre, fassent beaucoup d'efforts par rapport à la construction de logements sociaux. Mais cet effort d'accueil de nouvelle population, n'est pas partagé de façon équitable au niveau des différentes communes de Limoges Métropole.

Vincent LEONIE

Tout d'abord, je ne suis pas président de la SNCF et président de la région. Je fais le même constat que vous. J'arrive de Poitiers, je viens de mettre 2h20. En 40 minutes, normalement, il me semble qu'en train c'est faisable, 50 minutes maximum. Aujourd'hui, il y a une vraie politique de mobilité souhaitée par Limoges Métropole. Votre Maire défend justement l'utilisation du train au niveau local avec la volonté du cadencement plus important sur la ligne POLT, mais surtout il fait partie des grands défenseurs du tram train. Je suis complètement d'accord avec lui par rapport à cela. En termes de mobilité, nous ne pourrons pas faire l'économie de transport en commun et de transport ferroviaire adapté avec un RER métropolitain ou du moins quelque chose qui s'en rapproche. Je suis obligé de recentrer un tout petit peu le débat. Alors, il n'y a pas rien dans le document, c'est un projet d'aménagement et de développement durable. Ce sont des intentions qui se dégagent au niveau des différentes communes, des différents élus sur quelle direction nous voulons donner à notre territoire. La partie chiffrée, actée, réglementaire, le zonage, savoir si nous pourrons construire économiquement ou en termes d'habitat dans tel ou tel secteur de telle ou telle commune avec telle intention au niveau d'un emplacement réservé pour mettre du logement social par exemple ou bien de dire que nous allons développer une ZAC ou un secteur économique à tel endroit, renforcer peut-être le centre et centre-bourg. Toutes ces parties-là, qui représentent des actes, ce sera le PLUi. Là, le PADD peut vous sembler creux parce que justement, nous sommes sur des intentions. Et c'est déjà un gros travail. Parce qu'arriver à faire converger 20 mairies différentes qui ont l'habitude de regarder uniquement ce qui se passe sur leur périmètre et se demander comment se projeter ensemble sur un territoire, comment articuler les politiques générales ensemble sur un territoire, c'était compliqué. La partie vraiment compliquée en revanche va arriver à partir d'avril 2026, quand il faudra justement débiter la partie réglementaire. Il faudra répartir sur les 20 communes une enveloppe de tant de centaines d'hectares constructibles. Là, ce sera compliqué parce que chacun voudra d'abord penser à sa commune globalement, avant de commencer à réfléchir à l'échelle du territoire. Donc le document n'est pas creux, il peut sembler creux parce qu'il n'a pas de données chiffrées, il

n'y a pas de concret et il n'est pas fait pour ça. C'est un document qui est fait pour donner des intentions et des axes politiques. Les axes politiques que nous retrouvons, ce sont notamment la végétalisation, faire en sorte que le territoire soit vert et vertueux, c'est-à-dire à la fois résilient par rapport aux changements climatiques qui vont commencer à arriver. Que faisons-nous sur les questions d'eau ? Sur les questions d'assainissement ? Comment végétaliser la ville ? Est-ce qu'il faut protéger nos paysages ? Nos forêts ? Vous faisiez référence au photovoltaïque, vous avez raison. Et aujourd'hui, un des axes notamment dans le PADD, c'est de dire qu'il faut continuer de protéger nos espaces naturels et nos espaces agricoles parce que demain, si nous voulons continuer à pouvoir manger local, respirer et avoir des espaces un peu plus frais, il faudra que nous gardions cela. Nous voulons aussi avoir du développement économique, attirer des entreprises, ce qui fait la qualité de vie sur notre territoire, c'est notamment la nature, sa proximité. Donc il faut nous appuyer sur les qualités et sur les points forts que nous avons de notre territoire. Les élus présents à ces ateliers, et j'espère que le débat le démontrera en septembre à Limoges Métropole, disent que nous avons de la chance avec nos paysages, avec notre nature, qu'il faut la préserver et en faire un atout.

En parallèle, nous avons une agriculture locale, nous devons continuer à la préserver et faire en sorte qu'elle se développe. En revanche, au niveau économique, nous n'attirons pas les entreprises, il faut faire en sorte de mettre en place un véritable marketing territorial et se donner la possibilité d'accueillir des entreprises. De vrais choix entre le foncier économique et le foncier d'habitat devront être faits. Vous parliez de l'habitat tout à l'heure, par rapport au logement social, oui, des communes jouent le jeu et d'autres ne jouent pas le jeu. Ce n'est pas dans le PLUi, même si j'aurais voulu que cela y soit parce que nous aurions très bien pu faire un PLUi H, un plan local d'urbanisme intercommunal et d'habitat. Le PLH est en train d'être refait actuellement, il fallait le faire avant que le PLUi n'aboutisse. Je vous invite à garder ces questions-là parce qu'elles sont d'importance afin que Monsieur le Maire les défende dans le cadre des négociations et des discussions qu'il y aura autour du plan local de l'habitat. Nous sommes dans une logique de réutilisation des « dents creuses », le fait de densifier les centre-bourgs, de limiter l'étalement urbain. Ce sont des intentions que nous trouvons dans le PADD qui orienteront le futur PLUi en termes de constructibilité. En revanche, le fait que certaines communes doivent faire plus d'efforts que d'autres, ce sera au moment du PLH.

Après, sur la question POLT, sur la question des transports, là encore, malheureusement, le PLUi n'y est pour rien. Il faut renforcer absolument les axes pour être desservis, cela fait partie des intentions.

Denis LIMOUSIN

Derrière tout cela, des populations sont moins bien traitées que d'autres.

Vincent LEONIE

Le constat est fait par l'ensemble des Maires de Limoges Métropole, il faut absolument que les promesses faites par rapport au POLT soient tenues. Il me semble que tous les élus ont participé à toutes les manifestations pour aller demander à l'Etat de tenir ces engagements. En termes d'engagement, Limoges Métropole a participé au financement notamment de la mise à niveau des quais en termes d'accessibilité. Par rapport à Angoulême et Bordeaux, un certain nombre d'élus souhaitent que les lignes soient réouvertes afin d'avoir plus de trains. Plus il y a de facilité en transport en commun, moins la ville est engorgée avec des véhicules individuels et cela permet à plus de monde de pouvoir y accéder. Dans le cadre de l'accessibilité de Limoges Métropole, nous cherchons un renforcement des dessertes et pourquoi pas un RER Métropolitain. Nous voulons absolument que la ligne POLT existe et desserve de Paris dans les 3h voire moins mais ce sont des intentions, nous ne devons rien inscrire dans le PLUi.

Denis LIMOUSIN

Il y a 45 ans, le trajet mettait moins de 45 minutes. À l'heure actuelle, dans le meilleur des cas, c'est 3h30, 400 km en 3h30. Paris Bordeaux, 2h30.

Vincent LEONIE

Est-ce que c'est la compétence du maire du Palais et du président de Limoges Métropole ?

Monsieur le Maire

Cela fait partie du diagnostic du territoire, nous sommes bien d'accord.

Sylvain BONGRAND

J'espère que sur le prochain PADD, les orientations budgétaires sur le transport ferroviaire seront mieux aiguillées que de s'imaginer par exemple que l'hyperloop soit en sustentation.

Vincent LEONIE

Au niveau financier, il y a eu 0€ de la part des collectivités concernant l'hyperloop. Tous les euros mis étaient des fonds européens ayant permis d'avoir des emplois et d'aider des laboratoires notamment l'université de Limoges pour faire de la recherche. Je crois à ce projet car je pense qu'il y aura une technologie

un jour qui suppléera le train. L'entreprise qui est venue n'a pas réalisé tout ce que j'aurais souhaité mais en tant qu'élu à l'époque, mon but était de faire en sorte de créer des conditions pour que les entreprises s'installent. Si le patron de l'entreprise n'est pas capable de porter son projet jusqu'au bout, je n'y suis pour rien. En revanche, en tant qu'élu, j'ai discuté avec le Président du Conseil Départemental qui a dit que cela pouvait être une bonne idée pour le territoire. Il a mis à disposition le terrain pour 1€ symbolique. Autant je soutiens l'hyperloop, autant le train est important et c'est pour cela que je suis complètement d'accord avec votre Maire lorsqu'il soutient le TramTrain.

Grégory BOUCHEREAU

Lorsque j'ai reçu le document, j'ai vu qu'il été composé de 37 pages. Dans ces 37 pages, il y a 15 pages pas inutiles mais de décorations avec des photos. Il y a des photos de Rilhac, de Solignac, de Limoges, de Peyrilhac, et aucune photo du Palais-sur-Vienne. En tant qu'élu palaisien et en tant que palaisien, je me demande si ce document est fait pour des Palaisiens ? Page 5, je vois une phrase qui me plaît : « des entreprises jouant le rôle de locomotive pour l'attractivité économique du territoire ». Je suis obligé de vous dire, nous avons quand même un réseau de train pas compétitif au niveau ferroviaire. Nous parlons du BHNS depuis peut-être 10 ans. Il y a 6 ans au début du mandat, tout devait être voté d'ici 4 ans. Nous avons fait quelques pas en avant mais pas de réels progrès. La desserte est moyenne, je ne connais pas les autres communes mais pour la nôtre, il y a une amélioration à des endroits et une dégradation à d'autres. Si nous voulons être compétitif sur des choses, il faut dans un premier temps avoir un bus exemplaire. Nous en sommes loin. Je crois que le premier employeur du Limousin, c'est le CHU, une seule ligne le dessert et pas très bien. Je me souviens, il y a un an de ça, nous parlions de désert médical sur Limoges. Et quand je vois, ne serait-ce que pour avoir un simple rendez-vous au dentiste, à moins d'être cheminot et de pouvoir aller à Bordeaux ou à Paris où nous pourrions avoir un rendez-vous le lendemain ou surlendemain, c'est très compliqué.

Il me paraît compliqué de développer une attractivité multiforme avec un territoire en perte de vitesse d'un point de vue économique et d'un point de vue d'habitants. Depuis quelques années, moins d'entreprises s'implantent sur Limoges, plus d'entreprises s'implantent dans d'autres villes comme Bordeaux ou Brive. Nous perdons des habitants dans le Limousin. Comment pouvons-nous développer et faire venir des entreprises et des habitants ? Avant de voter pour quelque chose, il faut que j'y crois. Page 14, concernant le sport, je trouve que nous avons un très bon stade de Beaublanc. D'un point de vue personnel, nous avons une équipe de football très mauvaise par rapport à la taille de la ville.

Vous parlez aussi du bilan carbone de l'aéroport. Nous faisons que du voyage touristique pour partir de Limoges. Il n'y a aucun intérêt pour moi de faire un trajet Limoges-Paris subventionné par la région, le département pour quelques cadres, quelques dirigeants. Nous ne sommes pas attractifs. Le tourisme vert, c'est peut-être aussi plus par d'autres moyens que l'avion, mais il faut de tout. Nous avons un réseau de bus très moyen. Il y a de plus en plus de pistes cyclables, c'est en nette amélioration mais nous sommes quand même loin de ce que nous pourrions attendre d'une métropole de cette taille. Des pistes commencent, s'arrêtent, repartent après, descendent à droite, commencent à gauche, etc. Nous sommes en capacité d'espérer, pour une ville de notre taille, avoir au moins un train en moins de 3 heures. Si nous voulons moins de voitures, il faut avoir des pistes cyclables et plus de bus. Depuis à peu près un an, les vélos-pony ont été mis en place. Je ne sais pas votre ressenti, mais je trouve que, par rapport aux autres agglomérations de cette taille voir même plus petite, le tarif n'est pas adapté en fonction de l'usage. Je crois que c'est 10 ou 15 centimes la minute. Par rapport à d'autres villes, le tarif est assez élevé (2 centimes la première minute à Niort par exemple, 5 centimes la minute à Carcassonne).

Dans le PADD, il est également indiqué qu'il faut revégétaliser nos friches industrielles. Nous parlons d'économie, de train, mais nous devons aussi parler d'environnement. Je trouve que nous n'accentuons pas assez ce volet environnement. Nous prenons les engagements pour les citoyens à très long terme, mais déjà à court terme, nous n'avons pas été en capacité pour le BHNS de mener le projet d'un point A à un point B dans un temps donné. Nous n'avons pas été capable de faire un bus dans les délais impartis. Donc un rétroplanning comme indiqué dans le document, qu'est-ce qui va me garantir que nous allons pouvoir le tenir ?

Pour en revenir sur la halte ferroviaire, si vous me dites il y a une halte ferroviaire, il y a deux options. Si nous prenons l'option classique, si le projet débute maintenant, nous ne le verrons pas avant 15 ans de façon factuelle. Par contre, si c'est un projet politique mené et qu'il passe en première ligne, cela peut se faire assez rapidement, en 10 ans maximum.

Le document est agréable à lire, je ne dis pas qu'il est creux. Il y a également un logigramme avec l'attractivité. Mais je suis de Limoges et je sais que nous ne pouvons pas arriver à ce qui est représenté. Je voudrais y adhérer parce qu'il y a du développement durable, de l'écologie, de l'environnement et de

l'économie pour nos territoires. J'ai deux enfants, je n'ai pas envie qu'ils aillent à Bordeaux ou Paris faire leurs études, travailler, j'ai envie de les voir grandir. Dans le Limousin, dans 10 ou 15 ans, je ne suis pas sûr de pouvoir garder mes enfants avec de l'économie et de l'emploi.

Vincent LEONIE

Nous sommes vraiment sur des intentions. Concernant le logigramme, tous ces points-là sont au cœur du projet. Le PLUi est l'outil qui doit nous permettre de générer l'attractivité, de faire en sorte d'avoir de la proximité, d'adapter notre territoire aux changements et d'avoir une véritable prospective par rapport à l'avenir. Ce document représente les intentions des maires et de Limoges Métropole à « qu'est-ce que nous voudrions faire de notre territoire ». Nous ne sommes pas certains d'y parvenir. Le PLUi déclinera les différents outils et façons d'y parvenir.

Vous parliez des friches industrielles. L'idée est de les réutiliser comme étant des secteurs déjà artificialisés, soit pour faire de l'économie, soit de l'habitat, mais en les réutilisant de manière différente par rapport à aujourd'hui. Il faudrait désimperméabiliser les sols pour rendre les espaces plus vivables et agréables, plus végétaliser afin d'améliorer les conditions de vie et d'usage de ces espaces-là.

En termes de délais, ce document devra exister en 2028, début 2029 au plus tard. Le schéma régional le SRADET a été voté récemment et s'impose au schéma de cohérence territoriale, le SCOT. Il faudra donc que les PLU soient en compatibilité avec le SCOT. Certaines communes, comme Aureil par exemple, seront dans l'incapacité d'être en compatibilité. A partir de 2028, il n'y aura plus de constructions possibles dans ces communes-là. La solution est donc de créer le PLUi afin que toutes les communes soient en compatibilité. Il faudra donc que l'ensemble des élus, avec les intérêts de chaque commune, arrivent à s'entendre pour faire un document qui puisse convenir à tout le monde. Il faudra donc dépasser notre vision communale. Sur l'économie générale, Limoges ne pourra pas tout avoir au détriment des 19 autres communes. Ces dernières ne pourront pas tout avoir en termes d'économie, de construction d'habitat, etc. Le document devra correspondre à ce que nous voulons faire du territoire et sera équilibré au niveau de la répartition territoriale.

Grégory BOUCHEREAU

Oui très bien mais nous ne sommes pas arrivés à faire un BHNS.

Vincent LEONIE

Le BHNS est une compétence de Limoges Métropole. Ce projet a été initié il y a 7-8 ans.

Monsieur le Maire

Alain RODET était le premier à en parler. Les études ont commencé en 2016 avec Gérard VANDENBROUCKE.

Vincent LEONIE

Cela a mis du temps. Comme vous le savez, sur le précédent mandat, les ententes entre la Ville centre et la Métropole étaient compliquées et il y avait quelques tensions. Malheureusement, au niveau de Limoges, il y a eu à un moment donné des reculades, cela n'a pas avancé suffisamment vite. Il y a des remises en question permanentes, des accords ont été cassés et nous avons perdu du temps.

Là où je suis d'accord avec vous, le BHNS ne doit pas être pensé que pour Limoges. Les villes ayant mis en place des tramways ou des BHNS, ont toujours pensé essentiellement aux communes en périphérie. Nous sommes limités en termes de dessertes. Si le BHNS existe demain, il devra y avoir un véritable plan des mobilités avec notamment une révision complète de la STCL pour connecter au mieux avec le futur BHNS. Il y aura une enquête publique entre le 15 septembre et le 15 octobre. Je mettrai un avis en disant « comment se fait-il que dans le BHNS il n'y ait ni Beaune les Mines, ni Landouge ? ». Ce sont deux territoires de 10 000 habitants qui ne sont pas desservis par le BHNS. Pourquoi ces communes ne sont pas mieux connectées avec le réseau STCL ? Le cadencement des lignes n'est pas compatible avec les horaires de travail. Il faut repenser les transports en commun. Cela devra faire partie des choses que nous devons défendre dans le plan de mobilité.

Grégory BOUCHEREAU

Nous sommes quand même bien en retard par rapport aux villes similaires de notre taille. Pourquoi les entreprises ne viennent pas ? Heureusement il y a une fac, le CHU. Mais, nous ne pouvons pas dire qu'il y a un CHU dans le PADD et derrière dire que nous sommes dans un désert médical, il y a des contradictions.

Vincent LEONIE

Nous avons la chance d'avoir un CHU, ce qui permet d'avoir un accès aux soins. Là où nous parlons de désert médical, cela concerne les soins du quotidien : dentiste, généraliste, médecins avec des spécialités comme allergologue par exemple, la radiologie. L'offre est complétée avec la clinique, nous avons une offre globale sur l'hospitalisation relativement bonne. En revanche, nous avons de gros soucis sur la médecine du

quotidien. Aujourd'hui, lorsqu'il y a un problème, la majorité des personnes n'attendent pas de consulter un médecin mais vont directement aux urgences.

Christine DESMAISONS

Je vois que vous avez fait un diagnostic du territoire, moi je vais faire un constat du territoire. Nous perdons des habitants, des boutiques ferment les unes après les autres. Prenons l'exemple du centre Saint Martial qui est un désert. Nous chassons les voitures du centre-ville. Il faut aussi se poser la question pourquoi perdons-nous des habitants, pourquoi les commerces ferment. Le centre-ville de Limoges est triste.

Concernant le transport, vous avez fait la gratuité les week-ends, il serait bien qu'il y ait des bus également au Palais. Les horaires de bus ne permettent pas de se rendre sur Limoges, aller du côté de Renoir ou autre ce n'est pas possible, du côté d'Ester Technopole il y a une jonction manquante sur 300 mètres entre la ligne Beauregard et la ligne 10, très compliqué aussi de se rendre à Family Village. Le diagnostic c'est bien mais il faut qu'il y ait un véritable constat. Il faut arriver à attirer des habitants sur la commune et sur l'agglomération, ce qui me paraît compliqué aujourd'hui car il n'y a pas d'attractivité.

Alors on m'a parlé d'IMA, on me parle d'Hermès, mais IMA, il ne faut pas se faire d'illusion, cela ne va pas amener 300 familles.

Vincent LEONIE

Ça a créé 300 emplois.

Christine DESMAISONS

Oui mais cela n'a pas amené 300 familles. Pour l'instant, IMA ont recruté en local, c'était les mutuelles. Hermès, c'est une délocalisation.

Vincent LEONIE

C'est une relocalisation. Mais c'est la création d'emplois aussi parce qu'au départ c'était une cinquantaine d'emplois et, à terme, il y en aura près de 300.

Christine DESMAISONS

Après, il faut attirer du public et des habitants sur la commune et sur l'agglomération. Cela me paraît un petit peu compliqué aujourd'hui. Vu de l'extérieur, Limoges Métropole n'existe pas. Il n'y a pas vraiment d'attractivité.

Vincent LEONIE

Je rejoins votre constat par rapport à l'attractivité et par rapport aux transports en commun. J'habite Limoges, je ne prends pas le bus parce que pour aller à la mairie de Limoges, par exemple, depuis chez moi, il faut 45 minutes en bus contre 15 minutes avec mon véhicule.

Nous ne pourrions jamais faire en sorte que le transport en commun rivalise avec la voiture. C'est impossible. En revanche, tant que nous ne penserons pas les transports en commun pour essayer de desservir un maximum de personnes dans un minimum de temps, en réfléchissant aux trajets, cela ne fonctionnera pas. D'où l'importance d'un plan de déplacement urbain. Si nous voulons un territoire attractif, il faut un territoire auquel nous puissions accéder facilement : POLT, Bordeaux-Angoulême, Limoges, autoroute, contournement de Limoges, circulation, mais aussi la possibilité de se déplacer à l'intérieur, tram-train, BHNS. Le BHNS c'est bien aussi, mais aujourd'hui dans les études il est dit que nous gagnerons 3-4 minutes. Est-ce intéressant de mettre 213 millions pour gagner 4 minutes ?

Christine DESMAISONS

Des nouvelles lignes ont vu le jour, mais en attendant le BHNS, donc nous nous retrouvons des fois sur des impasses. Il faut descendre du bus et attendre une demi-heure pour en avoir un autre.

Vincent LEONIE

Il faut faire un vrai chantier qui reprenne tout, tout effacer et tout redessiner. Cela représente 5 à 10 ans de travaux.

Christine DESMAISONS

Vous n'attirez pas de la population et des entreprises.

Vincent LEONIE

Votre constat est que des gens partent et qu'il n'y a pas d'emploi. Nous avons perdu un certain nombre de familles et de cadres avec la perte du statut de capitale régionale. En revanche, nous avons aussi des qualités, et c'est cela que nous avons voulu mettre en avant avec les différents maires sur le territoire, des

qualités de vie, un foncier, un immobilier accessible, un niveau de vie qui, par rapport au salaire, est relativement correct. À salaire équivalent, vous vivez mieux à Limoges qu'à Paris.

Christine DESMAISONS

Tout le monde n'est pas parti à Bordeaux avec la création de la région.

Vincent LEONIE

Non, mais l'essentiel des cadres sont partis.

Christine DESMAISONS

Je ne suis pas d'accord.

Vincent LEONIE

En tout cas, les centres de décision sont partis. Nous avons perdu quand même beaucoup de cadres.

Monsieur le Maire

Ils ne sont pas partis, ils sont en train de partir.

Fabien HUSSON

Je suis locataire sur Ester donc je connais un petit peu le monde d'Ester et ce qu'il implique. Alors effectivement, le transport, que ce soit l'accessibilité par l'extérieur de la France de manière générale et aussi à l'international, c'est une incidence assez considérable sur la capacité d'implantation des entreprises. Nous en sommes tous conscients. Je ne reviens pas sur le transport local qui pour moi n'a pas de notion sur l'attractivité à proprement parler de Limoges Métropole par rapport aux entreprises extérieures. Ce n'est pas parce que nous aurons un BHNS que des entreprises vont s'implanter. De manière générale, si nous constatons la stratégie déployée, nous sommes sur de l'agglomération, de la grappe, c'est-à-dire que nous regroupons les compétences. Ester en est un exemple assez concret. Ester a vu se développer plutôt les secteurs de l'innovation, de recherche et développement. Nous avons vu évoluer Ester avec de plus en plus de structuration autour de cette thématique avec le laboratoire IRCER, Alpha RLH qui se sont implantés sur Ester avec également le pôle européen de la céramique, toutes les structurations autour de la céramique se sont implantées. Pour travailler dans le secteur d'activité de l'innovation et la R&D, nous apprécions d'avoir notre écosystème localisé. Lorsque nous recevons un client, c'est bien qu'il puisse faire en un quart d'heure d'une structure à l'autre. Mais d'un autre côté, nous dépouillons le reste de Limoges d'autres activités. Limoges perd de la vie, mais ce n'est pas surprenant. Nous excentrons, il y a la notion du transport effectivement en interne, c'était plus difficile de passer d'un point à l'autre à Limoges qu'ailleurs. Pour autant, nous essayons d'agglomérer par compétence mais sans avoir le réinvestissement dans le local, nous sommes plutôt sur l'excentration. Ester est directement accessible par l'autoroute.

Nous avons parlé d'Ester, mais pas d'Aster qui est en gestation. Nous n'avons pas parlé non plus de la VLN et du déploiement des entreprises sur la VLN. Alors pas forcément tout type d'entreprise, nous ne sommes pas dans la R&D, mais plutôt dans des thématiques tertiaires ou autres d'ailleurs, mais cela veut dire que localement, le Palais est plutôt bien situé. Nous avons la chance d'avoir une commune qui est tombée en désuétude pendant une période et qui, aujourd'hui, a pris de l'ampleur. Nous avons des services locaux implantés à proximité : le Zénith, l'Aquapolis, potentiellement la patinoire si j'ai bien compris, Ester, Aster, la VLN peut créer des choses. Notre territoire devient attractif. Je dévie un peu du sujet mais cela me fait penser au débat futur qu'il y aura sur la capacité de positionner des habitats sur les communes. Si le Palais est maltraité sur ce sujet-là, cela veut dire qu'il y aura une dichotomie entre les besoins réels et la vérité à aborder. Il y a un vrai développement économique sur le Palais et il faudra que l'habitat suive parce qu'aujourd'hui, très clairement, je suis plutôt d'accord sur le fait que les cadres auraient tendance à migrer. Dans mon secteur d'activité, nous avons des difficultés de recrutement et c'est parce que les cadres ne sont plus là, ils sont partis. Nous avons une concurrence forte d'autres communes. Poitiers est un centre d'innovation et de R&D, il y a des centres de recherche, il y a du développement et Poitiers est à combien d'heures de Paris ? Un peu trop rapide à mon goût parce que cela rayonne sur Angoulême, en direct aussi avec Poitiers. En réalité, les entreprises ne choisissent pas Limoges en terre d'accueil, pas forcément Poitiers non plus, par contre Angoulême est en train de se développer et d'exploser. Il y a eu des politiques diverses et variées au fil du temps. Concernant la région Nouvelle-Aquitaine, Limoges est quand même un petit peu hors cadre. Le Président de région a une volonté et une velléité à développer l'activité économique. La réalité est que Limoges reste une commune de 130 000 habitants et une agglomération de 210 000 habitants. C'est un aggloméré de plusieurs petites communes qui n'ont pas la force que peut avoir Limoges en termes de rayonnement et c'est peut-être ce qui fait un peu le déséquilibre au sein de Limoges Métropole. Cela peut expliquer d'ailleurs le genre de situation que nous retrouvons avec le BHNS ; Limoges n'a pas forcément très envie de voir sa commune modifiée et en travaux parce que c'est elle qui le subira directement. Pour satisfaire les communes aux alentours, il faut que Limoges subisse. Nous pouvons entendre que ce ne soit pas dans les volontés

politiques de le faire. Le territoire de Limoges n'est pas fait pour accueillir ce genre de travaux à l'intérieur avec des rues étroites, des pentes partout.

Vincent LEONIE

D'autres villes qui ont des difficultés ont relevé le défi, ce n'est pas un problème. À un moment donné, c'est aussi une question de volonté politique. Le coche a déjà été loupé depuis les années 1980.

Fabien HUSSON

L'attractivité des entreprises se joue aussi sur la capacité à avoir une offre foncière mais aussi locative. Je ne suis pas tout à fait sûr que cela soit le cas aujourd'hui. L'offre foncière est assez faible, elle s'est développée par le biais de la VLN où des efforts ont été faits mais ce sont quand même des terrains coûteux à aménager. Lorsqu'une entreprise veut s'implanter, avec le coût au m2 des terrains, la question de l'endroit peut se poser.

Concernant l'axe locatif, les bâtiments proposés à la location sont extrêmement chers. Aujourd'hui, un bâtiment technique sur Limoges coûte plus cher qu'en banlieue parisienne.

Vincent LEONIE

Je rejoins cette problématique de désertification du centre-ville. Nous sommes bien au-delà du problème du PADD et du PLUi. Nous sommes sur une problématique réglementaire, les élus et la communauté urbaine ne peuvent rien faire là-dessus. Pour le locatif, si le propriétaire bailleur veut louer à un prix, ce sera ce prix-là et pas un autre. Il faut donc trouver le moyen d'inciter à faire baisser les prix. Ce sont des choix politiques de mettre du foncier ou de l'immobilier à des tarifs attractifs. Et pourquoi pas réfléchir à la possibilité de faire des propositions de terrains avec bail plutôt que de mettre des terrains en vente. C'est aussi la problématique de connaître la taille des parcelles. Il faudra prévoir des grandes parcelles pour avoir des zones économiques où les entreprises pourront s'implanter. Au fil du temps, nous n'avons pas créé les conditions pour être attractifs, donc nous avons du retard. L'option serait que, dans notre PLUi, pour répondre aux objectifs et ambitions du PADD, nous créons les conditions pour rattraper le retard et ainsi avancer.

Monsieur le Maire

Je prends la parole car il faut que nous arrivions à la conclusion de ce débat avant de prendre acte qu'il a eu lieu. Comme vous avez pu le voir Monsieur le Vice-Président, les élus se sont quand même intéressés à ce document qui a suscité le débat. Je vous en remercie, je crois qu'il y a eu des discussions de grande qualité, comme le travail qui a été effectué pour ce PLUi qui a été de grande qualité : 2 ans de travail, des ateliers, des ateliers d'élus, des ateliers de techniciens. Nous avons discuté de ce PADD en conférence des maires et je me suis exprimé à ce moment-là mais, je vais réitérer ce que j'ai dit. Je reste un peu sur ma faim avec ce PADD. En introduction de ce conseil municipal, je disais aux membres du conseil que les travaux avançaient au Palais, que nous étions en train de transformer la ville. Mais cette transformation ne vient pas de rien. Elle vient d'un PLU, de réflexions, d'enjeux qui ont été identifiés et de solutions qui ont essayé d'être trouvées. Lorsque nous avons fait notre diagnostic à l'époque, nous avons essayé de faire des contraintes des atouts. Cette intention était traduite dans le PADD. Ce dernier est un outil politique qui doit être traduit techniquement. Des enjeux sont vaguement établis, il y a peut-être des intentions mais je ne retrouve pas le travail qui a été mené, peut-être que c'est l'exercice de trouver un consensus qui veut ça. La réalité est que notre territoire perd des habitants, il est enclavé. Nous avons de moins en moins de poids politique et pour obtenir des financements importants pour des projets importants, il faut du poids politique. Nous ne ressentons pas cela dans ce document. À la limite, il pourrait être transposé à n'importe quelle communauté urbaine de France.

Des choses manquent dans ce document, beaucoup ont été dites ce soir d'ailleurs. Certes nous avons des richesses mais aussi des contraintes. Comment transformer ces contraintes en atouts ? Est-ce une politique de développement économique de créer des zones d'activités qui attirent les entreprises déjà sur le territoire mais qui cherchent juste à s'agrandir ? Et de l'autre côté, nous recréons de la friche. Est-ce qu'il n'y a pas trop de commerces ? Avant d'opposer foncier économique et foncier d'habitat, il faut peut-être se poser la question du foncier commercial. Sur les mobilités, oui, nous avons des contraintes : le POLT, Angoulême. Il faut marquer ces enjeux qui nous enclavent mais le constater, ce n'est pas suffisant. Il faut demander plus, il faut se battre pour de nouveaux projets, le RER métropolitain en est un. J'espère que cela va avancer dans les prochains jours. Si nous attendons le prochain mandat, cela sera fait dans 15 ans.

Concernant le BHNS, ce n'est pas le projet BHNS dans sa globalité qui a du retard, c'est le projet BHNS à Limoges. Le projet, c'est deux axes structurants pour faire rouler du bus en site propre et la création de voies de rabattement pour ces deux axes principaux. Tout le monde est en train de subir la réorganisation. Il y a des améliorations mais aussi des désagréments. Le problème est que cela ne peut pas fonctionner tant que les deux axes structurants ne sont pas sortis. Nous avons pensé à créer les membres avant même d'avoir créé le squelette, les choses ont été faites à l'envers. Je ne sais même pas si nous aurons un BHNS un jour. Au-delà des débats de la ville de Limoges, les éléments déjà actés sont que sur même pas 50 % des deux

axes ce ne sera pas un site propre, ce sera en fonction de la circulation donc nous prenons du retard. Faire est une volonté politique, bloquer est aussi une volonté politique. Les communes qui ne sont pas centre en sont bien conscientes.

Que dire d'autre sur ce document ? Comment endiguer la baisse de population ? Certes nous avons une université mais est-elle au niveau ? Est-ce que les bacheliers habitant Limoges, la périphérie ou dans le département choisissent l'université de Limoges ? Non, ils vont ailleurs. La baisse de la population c'est aussi les jeunes qui partent de chez leurs parents. Avant, ils faisaient leurs études à Limoges. Donc comment attirer les étudiants ? Comment faire en sorte qu'ils aient des débouchés sur notre territoire et qu'ils aient envie de rester en Limousin ?

Concernant l'environnement, oui il est bien notre environnement. Nous avons une eau de qualité, nous avons la meilleure eau du monde en Limousin sauf qu'elle se raréfie. Il faut faire en sorte de la préserver et puis il faut communiquer autour. La meilleure communication pour la qualité de l'eau, c'est de pouvoir se baigner dedans. Il faudra y penser, se réapproprier la Vienne, cette question ne concerne pas que le Palais. Se réapproprier la Vienne, c'est certes les bords de Vienne, des abords sympathiques mais c'est aussi la question de la baignade. Demain quand il n'y aura plus d'argent public, cela coûtera bien moins cher de faire en sorte que les catégories populaires puissent quitter les quartiers pour se baigner dans la Vienne que d'aller dans les piscines municipales qui ne sont pas ouvertes. Que se passe-t-il quand elles ne sont pas ouvertes ? Problèmes sociaux, les bouches incendie sont cassées et les dealers de drogue gonflent des piscines gonflables pour recruter des enfants. Il y a un vrai enjeu social pour se réapproprier notre rivière.

Je suis un peu déçu de ce manque d'ambition. 2 ans de travail c'est beaucoup. Les services de la métropole ont beaucoup travaillé, nos services aussi car les prestataires de la métropole ont beaucoup sollicité nos services aussi pour faire leurs remontées. Ce document doit être une impulsion politique forte. Cela ne reste que des intentions, un PADD doit aller au-delà. Le BHNS, nous le subissons déjà sans qu'il existe. Les intentions politiques sont présentes, il faut juste les entendre, il faut juste les transcrire et ensuite il y aura une traduction technique. C'est comme cela que nous fabriquons un document d'urbanisme. Au Palais-sur-Vienne nous avons fait un PADD, il a été traduit techniquement et moins de 10 ans après, les travaux ont lieu et nous sommes en train de transformer la ville collectivement. Limoges Métropole doit faire pareil, c'est comme cela qu'elle rentrera dans son époque et surtout qu'elle pourra rester et consolider son rôle de deuxième centre urbain de Nouvelle-Aquitaine. Le PLUi doit nous permettre de créer de la prospérité et d'attirer du monde. Au vu de ce que je vois dans ce PADD, cela risque être compliqué.

Je te remercie pour ta présence. Nous devons maintenant prendre acte que le débat a eu lieu. Merci à l'ensemble des élus d'avoir posé des questions.

DELIBERATION n° 73/2025

Débat sur les orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) en cours d'élaboration

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 15 juillet 2025

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 15 juillet 2025

Monsieur LEONIE, Rapporteur, énonce que l'objet de la présente délibération est de débattre des orientations générales du d'aménagement et de développement durables (PADD) du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) en cours d'élaboration.

1. Etat d'avancement de la procédure d'élaboration du PLUi

En préalable à la présentation au conseil communautaire des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD), Madame/Monsieur xx expose l'état d'avancement de la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Limoges Métropole prescrite par délibération de la communauté urbaine Limoges Métropole du 29 juin 2023.

Cette délibération du conseil communautaire a prescrit l'élaboration du PLUi, fixé les objectifs poursuivis, arrêté les modalités de collaboration avec les communes membres et définit les modalités de concertation avec le public.

Elle a été affichée au siège de la communauté urbaine le 30 juin 2023 et dans les 20 communes membres, mention de son affichage a été insérée dans la presse le 13 juillet 2023 dans le journal Le Populaire du Centre.

Elle a été transmise au contrôle de légalité le 30 juin 2023 et notifiée aux personnes publiques associées le 23 octobre 2023.

1.1 Objectifs poursuivis

Les objectifs poursuivis par l'élaboration du PLUi sont les suivants :

Limoges Métropole rayonnante et attractive

1- Un positionnement territorial affirmé de Limoges Métropole dans son contexte régional et à l'échelle de son aire urbaine

1.1. Positionner Limoges Métropole comme un pôle d'équilibre d'envergure au sein de la Région Nouvelle - Aquitaine en confortant et améliorant l'accessibilité par tous les modes pour sortir du désenclavement, et connecter Limoges Métropole au monde en continuant de développer l'accès au numérique.

1.2. Renforcer les équipements existants d'enseignement supérieur et infrastructures de recherche notamment, assurant un rayonnement à l'échelle régionale, nationale et internationale.

1.3. Avoir une ambition de planification des déplacements tous modes offrant une cohérence et une meilleure lisibilité de l'organisation des infrastructures.

Par cette démarche, pouvoir ainsi répondre aux besoins des usagers en termes de liens habitat-emplois-loisirs à une échelle inter-EPCI, en cohérence avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) d'Agglomération de Limoges.

1.4. Proposer toutes formes d'habitat pour répondre aux besoins de toutes tranches d'âges et permettre un parcours résidentiel complet afin de maintenir/attirer la population sur le territoire communautaire.

Limoges Métropole verte et vertueuse

Une métropole équilibrée et responsable, proche des préoccupations quotidiennes de ses habitants.

2- S'appuyer sur nos acquis pour caractériser nos équilibres ou déséquilibres :

Maillage/réseau

2.1. Maintenir une dynamique de proximité sur tout le territoire, en conjuguant les politiques de l'habitat, de service, de commerce, d'emploi et de l'économie.

2.2. Caractériser les différentes polarités qui contribuent aux équilibres territoriaux et à une équité communautaire.

2.3. Prioriser les modes actifs et doux à l'échelle des 10 minutes pour accéder à l'offre de service des polarités existantes.

2.4. Renforcer prioritairement les polarités existantes autour de l'offre de transport, en favorisant la complémentarité et l'usage successifs des multiples modes de déplacement.

Valorisation /préservation

2.5. S'appuyer sur le tissu économique existant pour créer les conditions d'une réindustrialisation du territoire tout en stimulant les écosystèmes existants ou novateurs.

2.6. Valoriser l'activité agricole comme une part entière de l'économie locale, notamment dans un objectif de souveraineté alimentaire.

2.7. Développer le tourisme local valorisant notamment le patrimoine naturel et paysager en s'appuyant sur l'office du tourisme communautaire compétent en matière de communication et de diffusion d'image.

3- Porter des évolutions nécessaires dans une logique de développement résiduel et compensateur des inégalités territoriales

3.1. Identifier les besoins complémentaires et/ou les offres manquantes de services (équipements publics, grands équipements, zones économiques, jeunesse, grand âge) pour une politique de développement résiduel compensatrice des inégalités.

Favoriser une mutualisation intercommunale adaptée aux caractéristiques du territoire, et éviter les effets de concurrence.

3.2. Créer un environnement favorable au développement des entreprises et à l'accueil de nouvelles activités, en travaillant sur la requalification des friches existantes et en identifiant des fonciers qualitatifs et diversifiés à proposer aux entreprises.

3.3. S'adapter aux nouveaux besoins et modes de vie en proposant des formes d'habitat innovantes adaptées à l'évolution climatique et sanitaire, et aux nouveaux parcours de vie, dont ceux post-pandémie.

3.4. Dans les espaces urbanisés, travailler à la désimperméabilisation, à la désartificialisation des sols pour respecter le cycle de l'eau et favoriser la renaturation des sols et contribuer à réduire les îlots de chaleur.

3.5. Afficher une signature métropolitaine vertueuse qui s'inspire de la méthode ERC (Eviter, Réduire, Compenser) dans les aménagements d'espaces publics et les extensions urbaines afin d'offrir à la population un cadre de vie support de lien social et de convivialité adapté aux évolutions climatiques à venir.

3.6. Relever les défis énergétiques et climatiques par une stratégie foncière environnementale (énergies renouvelables, continuités écologiques, modes doux, ...) s'inscrivant dans une logique de maillage.

1.2 Concertation avec la population

Les modalités de concertation avec la population tout au long de l'élaboration du projet ont été définies comme suit :

- Un site internet dévolu au PLUi (avec adresse dédiée) avec la mise en ligne des documents réalisés au fur et à mesure de l'état d'avancement de l'élaboration du PLUi, avec la mise à disposition du public d'un espace de contributions, avec la publication de lettres d'information et autres supports divers d'information,
- Des publications dans « Le Métropol » de Limoges Métropole, dans les bulletins municipaux, dans la presse, et autres supports type newsletter et plaquettes pédagogiques, sur les réseaux sociaux, pour informer de l'état d'avancement du projet et informer des réunions publiques,
- Des panneaux d'exposition présentés de façon itinérante dans chaque mairie et au siège de Limoges Métropole, à chacune des étapes jalons : Diagnostic / Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) / Arrêt du Projet de PLUi,
- Des registres papier dans chaque mairie (y compris dans les mairies annexes pour Limoges) et au siège de Limoges Métropole jusqu'à l'arrêt du projet.

De plus, seront organisées des réunions publiques sous la forme suivante :

La tenue de réunions publiques à l'échelle communautaire :

- 1 réunion de présentation du Diagnostic,
- 1 réunion de présentation du projet de PADD,
- 1 réunion de présentation du PADD débattu,
- 1 réunion de présentation de l'avant-projet du PLUi avant l'Arrêt du Projet (pour mieux anticiper l'enquête publique).

La tenue de réunions publiques à l'échelle de groupements de communes :

- 1 réunion de présentation du Diagnostic et du projet de PADD,
- 1 réunion de présentation de l'avant-projet du PLUi avant l'Arrêt du Projet,
- Ces réunions publiques seront organisées par secteurs géographiques sur le territoire, dont les lieux et le nombre seront à définir.

La tenue de tables rondes citoyennes autant que nécessaire :

- Avec le conseil de développement,
- Avec des associations agréées,
- Avec des représentants du monde socio-économique.

La concertation avec le public a démarré :

- Le site internet dévolu au PLU est en ligne : <https://plui.limoges-metropole.fr/> ,

Des documents ont été mis en ligne au fur et à mesure de l'état d'avancement de l'élaboration du PLUi. Sont disponibles : le dépliant PLUi, la délibération de prescription, le projet de territoire de Limoges Métropole, le bilan de la concertation 1^{ère} phase le diagnostic.

Neuf articles et actualités sont actuellement publiés :

Articles et Actualités



Retour sur les 3 ateliers techniques PLUi

Retour sur les 3 ateliers techniques PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) sur les thématiques de l'attractivité, de l'adaptation et de la proximité

09 avril

[En savoir plus](#)



Participez à la phase PADD du PLUi de Limoges Métropole

Participez à la phase "Projet d'aménagement et de développement durables" du PLUi de Limoges Métropole

14 mars

[En savoir plus](#)



Top départ pour le PADD avec les premiers ateliers Élus

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), les élus du territoire de Limoges Métropole travaillent en groupe dans une séquence de 4 ateliers.

31 juin

[En savoir plus](#)



La réunion diagnostic, point d'étape du PLUi

Le lundi 16 décembre 2024 s'est tenue une réunion publique de point d'étape du PLUi de Limoges Métropole en présence des élus et des services de la Communauté urbaine.

17 déc 2024

[En savoir plus](#)



La Conférence PLUi et le Séminaire pré-diagnostic

Le 3 et le 15 octobre ont eu lieu la Conférence PLUi et le Séminaire pré-diagnostic, des temps d'échange avec les élus pour parler des communes et du PLUi.

16 oct 2024

[En savoir plus](#)



La parole aux habitants

Le PLUi de Limoges Métropole a fait l'objet de plusieurs ateliers thématiques de travail regroupant techniciens et élus du territoire entre le 12 mars et le 11 avril 2024.

12 nov 2024

[En savoir plus](#)



Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal : où en est-on ?

Prescrit en 2023, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) se lance en ce début d'année 2024, en étroite collaboration avec les acteurs du territoire.

12 avril 2024

[En savoir plus](#)



Concertation PLUi : imaginons notre territoire de demain

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Limoges Métropole se réalise en partenariat étroit avec les communes. Une concertation publique est organisée tout au long du projet.

21 déc 2023

[En savoir plus](#)



Plan Local d'Urbanisme intercommunal : tout ce qu'il faut savoir

Le Projet de Territoire de Limoges Métropole prévoit la mise en place du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), outil au service du développement économique et de la stratégie foncière globales

06 juil 2022

[En savoir plus](#)

Des contributions peuvent être adressées par voie postale ou électronique (concertation-plui@limoges-metropole.fr)

- Des publications dans « Le Métropol » de Limoges Métropole, dans les bulletins municipaux, dans la presse et autres supports type newsletter et plaquettes pédagogiques, réseaux sociaux, pour informer sur l'état d'avancement du projet et informer des réunions publiques sont intervenues.
- Un registre de concertation papier est disponible dans chacune des 20 mairies des communes membres, dans les mairies annexes de Limoges et au siège de Limoges Métropole.

Au stade du bilan de la concertation de la 1^{ère} phase de diagnostic, il est comptabilisé 155 contributions, qui abordent pour la majorité les thématiques des mobilités (4 contributions sur 10) et de l'environnement naturel. Les autres thèmes (équipements et services, patrimoine, espaces publics, paysages, commerces, tourisme et loisirs...) ont donné lieu chacun à une dizaine de contributions. L'agriculture n'a été identifiée que pour une unique contribution.

- Des ateliers de concertation publique « Place du dialogue » qui se sont tenus les 4, 5, et 6 novembre 2024, avec pour objectif d'enrichir, en s'appuyant sur la connaissance et le vécu des habitants, les principaux enjeux de l'élaboration du PLUi et les éléments-clefs du diagnostic territorial. Un des quatre ateliers était dédié à recueillir la parole des enfants des Conseils municipaux des jeunes.
- Une réunion publique s'est tenue le 16 décembre 2024, dans l'objectif de présenter les grands enjeux identifiés par le diagnostic et la manière dont les enjeux ciblés par les habitants ont permis d'enrichir le document.
- Un conseil de développement s'est tenu le 15 mai 2025 pour présenter le PADD.
- Une réunion publique est fixée le 30 juin 2025, pour présenter le projet de PADD à la population.
- Des réunions publiques à l'échelle de la communauté urbaine sont prévues pour présenter le diagnostic et le projet de PADD.

1.3 Collaboration avec les communes membres

Pour mémoire, la collaboration avec les communes membres prévoit l'intervention de plusieurs instances, dans le cadre de la charte de gouvernance politique pour l'élaboration du PLUi arrêtée par la conférence des maires et approuvée par le conseil communautaire :

- conférence intercommunale des maires,
- étapes clés de la procédure qui nécessiteront les avis des 20 conseils municipaux,
- comité de pilotage,
- comité technique,
- groupes de travail d'élaboration du PLUi réunissant les 20 communes,
- groupes de travail communaux par secteurs géographiques.

La conférence intercommunale des Maires s'est réunie le 25 mai 2023 pour arrêter les modalités de collaboration avec les communes membres.

Un séminaire de lancement s'est tenu le 15 février 2024.

Le 3 octobre 2024, une conférence PLUi élus s'est réunie pour échanger sur les caractéristiques particulières des communes et présenter les projets communaux ou intercommunaux en cours et à venir.

Au cours de l'année 2024 se sont tenus des ateliers élus, des entretiens communaux, une conférence des maires et deux COPIL sur le diagnostic.

Le 15 octobre 2024 est organisé un séminaire sur le pré-diagnostic réunissant l'ensemble des maires des 20 communes ou leur adjoint, les techniciens communaux en charge de l'urbanisme ainsi que les techniciens de Limoges Métropole en charge des politiques publiques stratégiques (habitat, mobilité, développement économique...).

A compter de janvier 2025 se sont tenus les quatre ateliers avec les élus du territoire sur le projet de PADD. Le premier atelier s'est déroulé le 30 janvier 2025 sur le thème de l'attractivité (emploi, activités économiques, agriculture, tourisme et loisirs, patrimoine). Le second s'est déroulé le 06 février 2025 sur le thème de l'adaptation (environnement naturel, paysages, réseaux et ressource en eau, énergies renouvelables, risques et nuisances). Le troisième s'est déroulé le 13 février 2025 sur le thème de la proximité (logement, équipements et services, commerce, mobilités, communications numériques). Le quatrième s'est déroulé le 20 février 2025 sur le thème de la prospective (armature urbaine, consommation d'espaces, démographie, stratégie foncière).

Deux COPIL se sont tenus sur le PADD respectivement le 23 janvier 2025 et le 12 mai 2025.

Dans la poursuite des échanges avec les élus sur les grandes intentions du PADD, 3 ateliers techniques se sont déroulés les 13 et 18 mars 2025 sur les thématiques de l'attractivité, de l'adaptation et de la proximité. Ce travail, qui regroupait les techniciens des directions de Limoges Métropole, des Personnes publiques associées (PPA) et d'acteurs ou associations locales, avait pour but : d'échanger sur les priorités définies par les élus, de mettre en valeur les possibilités d'actions et de mise en œuvre à travers le PLUi et de partager des outils.

Un bureau communautaire en date du 10 avril 2025 s'est tenu pour synthétiser les ateliers élus sur le PADD.

La conférence des maires s'est réunie le 20 mai 2025 pour valider le projet de PADD avant débat au sein des conseils municipaux et du conseil communautaire.

Il est ajouté que des réunions avec les personnes publiques associées se sont tenues les 22 mai 2024, et 06 février 2025 sur le diagnostic, et une le 02 juillet 2025 sur le PADD.

2. Présentation du PADD

L'article L.151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU et PLUi comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Le PADD constitue la pièce maîtresse du PLUi car il expose et précise les orientations et le devenir souhaité par la communauté urbaine Limoges Métropole pour les 10 à 15 années à venir (article L.151-5 du code de l'urbanisme).

Dans ce cadre, il définit :

- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques,
- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixera, dans un second temps, les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

Ces orientations ont été établies sur la base d'un diagnostic territorial réalisé à l'échelle de la communauté urbaine et d'un travail définition des enjeux et de la stratégie d'aménagement du territoire. Ces enjeux et cette stratégie ont été coconstruits avec les élus, les personnes publiques associées, les partenaires, etc.

Les orientations générales du PADD sont déclinées en 4 axes interdépendants :

1. Développer une attractivité multiforme, entre développement économique et cadre de vie préservé.
2. Conforter la qualité de vie au quotidien en s'appuyant sur les différentes échelles de proximité.
3. Favoriser l'adaptation du territoire aux enjeux d'aujourd'hui et de demain par un urbanisme vertueux.
4. Affirmer un positionnement territorial élargi par une démarche prospective et une stratégie foncière efficiente.

Conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme. Ce débat ne fait pas nécessairement l'objet d'un vote.

Sont donc présentées, afin d'être débattues, les premières orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du plan local d'urbanisme intercommunal de Limoges Métropole.

Durant les échanges, les élus de la commune du Palais-sur-Vienne ont énoncé les remarques suivantes :

- Le document apparaît, dans sa forme actuelle, comme manquant d'ambition, sa formulation restant trop générale et transposable à n'importe quel territoire, sans réelle prise en compte des spécificités locales ;
- Les caractéristiques propres à Limoges Métropole ne sont pas suffisamment mises en avant ;
- Le territoire souffre d'un enclavement structurel et d'une offre insuffisante en matière de transports en commun, des contraintes majeures qui ne sont pas abordées dans le document ;
- Aucun enjeu fort n'est identifié sur la thématique de l'eau : la Vienne et les autres cours d'eau qui traversent notre territoire ne sont ni valorisés ni intégrés dans les orientations proposées ;
- Les ambitions en matière de maîtrise foncière économique sont peu affirmées, voire floues ;
- Sur le plan économique, le document ne propose pas de stratégie claire pour attirer de nouvelles entreprises. L'activité se limite actuellement à des relocalisations d'entreprises déjà implantées sur le territoire, ce qui engendre de la friche économique, alors même que le foncier disponible est limité ;

- La ville-centre continue de perdre des habitants, un phénomène préoccupant qui n'est accompagné d'aucune mesure ou orientation forte dans le PADD.

Pour l'ensemble de ces raisons, les élus du Conseil municipal du Palais-sur-Vienne souhaitent que le document soit profondément revu afin de mieux répondre aux enjeux réels du territoire et de proposer une vision ambitieuse et adaptée à ses spécificités.

3. Il est précisé que les documents suivants ont été remis aux conseillers municipaux le 1^{er} juillet 2025 par mail :

- Convocation au conseil municipal du 08 juillet 2025,
- L'ordre du jour de la séance du 08 juillet 2025,
- Le projet de PADD établi,
- Le projet de la présente délibération (excepté la partie sur le débat qui s'est tenu aujourd'hui).

4. Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose à l'assemblée qu'il soit donné acte de la présentation et du débat sur les orientations générales du PADD, en application de l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme.

Ainsi, il est demandé aux membres du Conseil Municipal :

- De prendre acte de la présentation des premières orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du plan local d'urbanisme intercommunal.
- De prendre acte que le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement Durables (PADD) du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Limoges Métropole a bien eu lieu en séance.

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 151-5 et L. 151-12,

VU le Code général des collectivités territoriales,

Vu la conférence intercommunale des maires du 25 mai 2023 ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 29 juin 2023 portant prescription d'un plan local d'urbanisme intercommunal, définition des objectifs poursuivis, fixation des modalités de concertation avec le public et de collaboration avec les communes membres ;

VU le projet de PADD annexé à la présente délibération,

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur LEONIE et après avoir débattu des orientations générales du PADD :

- **DONNE ACTE** de la présentation du PADD puis de la tenue, en séance plénière, d'un débat sur les orientations générales du PADD en application de l'article L. 153-12 du Code de l'urbanisme ;
- **DIT** que le PADD dont il a été débattu est annexé aux présentes.

Fin de la séance à 20h20.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2025

SIGNATURES POUR APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2025

Signature de Monsieur le Maire

Signature du Secrétaire de séance